

**TARIF DES FRAIS JUDICIAIRES EN MATIÈRE CIVILE 2021**

	CLASSE I 0.01 \$ À 15 000 \$		CLASSE II 15 000.01 \$ À 85 000 \$		CLASSE III 85 000.01 \$ À 300 000 \$		CLASSE IV 300 000.01 \$ ET PLUS		CLASSE V Demande en séparation de corps, divorce, nullité de mariage ou d'union civile, dissolution d'union civile	VALEUR DE L'OBJET EN LITIGE OU SOMME RÉCLAMÉE NON DÉTERMINÉE			
										Cour du Québec		Cour Supérieure	
	PHYSIQUE	MORALE	PHYSIQUE	MORALE	PHYSIQUE	MORALE	PHYSIQUE	MORALE		PHYSIQUE	MORALE	PHYSIQUE	MORALE
Demande introductive d'instance, demande en garantie ou demande reconventionnelle (5.1)	180 \$	211 \$	359 \$	422 \$	539 \$	634 \$	718 \$	845 \$	317 \$	180 \$	211 \$	359 \$	422 \$
Réponse, opposition, demande d'annulation en cours d'instance en matière d'exécution ou saisie avant jugement ou intervention et autres actes de même nature (5.2) (5.4)	89,75 \$	106 \$	89,75 \$	106 \$	180 \$	211 \$	180 \$	211 \$	158 \$	89,75 \$	106 \$	180 \$	211 \$
Inscription pour instruction et jugement (5.3)	180 \$	211 \$	359 \$	422 \$	539 \$	634 \$	718 \$	845 \$	317 \$	180 \$	211 \$	359 \$	422 \$
Rétraction de jugement (5.5)	180 \$	211 \$	180 \$	211 \$	359 \$	422 \$	359 \$	422 \$	158 \$	89,75 \$	106 \$	180 \$	211 \$
L'opposition ou l'homologation relative à l'état des frais de justice (9) Avis d'exécution ou avis d'exécution modifié (5.4c)	45,50 \$	52,75 \$	45,50 \$	52,75 \$	45,50 \$	52,75 \$	45,50 \$	52,75 \$	45,50 \$	45,50 \$	52,75 \$	45,50 \$	52,75 \$

AUTRES DEMANDES OU FRAIS	PHYSIQUE	MORALE
Pourvoi en contrôle judiciaire ou injonction (5.1a)	269 \$	317 \$
Demande d'autorisation d'exercer une action collective (5.1b)	1 796 \$	2 112 \$
Dépôt de documents prévu à une loi (C-25.01)	57,75 \$	57,75 \$
Mesures provisionnelles (5.6)	89,75 \$	106 \$
L'instruction au fond d'une affaire* (6)	<i>Par journée d'audience</i>	269 \$
<i>*Frais exigibles à partir de la 3<sup>e</sup> journée d'audience</i>	<i>Par demi-journée d'audience</i>	135 \$
Demande de révision de mesures accessoires ordonnées par un jugement de séparation de corps, de divorce, de dissolution de l'union civile / Demande introductive d'instance ou demande en révision d'un jugement relative à la garde d'enfants ou à des obligations alimentaires (7)	158 \$	
En matière immobilière. Pour l'exécution des devoirs du greffier ou pour la contestation d'un état de collocation (10)	180 \$	211 \$
Confection d'un état de collocation ou pour tout jugement de distribution (11)	3 % du total des sommes	
Demande présentée à la cour en vertu de la Loi sur l'assurance automobile (24.2)	106 \$	106 \$
Réclamation sur saisie-arrêt ou sur dépôt volontaire (12)	36 \$	42,25 \$
Dépôt judiciaire ou cautionnement (14) (ne s'applique pas aux sommes déposées à la suite d'une saisie en mains tierces, d'un dépôt volontaire, ni aux sommes visées à l'article 11 du NCpc)	<i>Premier 10 000 \$</i>	4 %
	<i>Excédent</i>	0,5 %
Délivrance d'une copie de documents (22.2)	<i>10 premières pages</i>	3,35 \$/page
	<i>Excédent</i>	0,50 \$/page
Reproduction d'un document sur support technologique de documents (22.3)	<i>Coût du support</i>	5,30 \$ pour le support + frais
Copie de fichiers entre deux supports technologiques (22.4)	<i>Coût du support</i>	5,30 \$
	<i>Copie des fichiers</i>	26,50 \$
Copie, extrait d'un acte notarié (22.5)	<i>5 premières pages</i>	21,60 \$
	<i>Excédent</i>	4,50 \$/page

PROCÉDURE NON CONTENTIEUSE (15)	
Autorisation de consentir aux soins * / Jugement déclaratif de décès / Tutelle à l'absent ou au mineur / Aliénation d'une partie du corps d'un mineur ou d'un majeur inapte / Modification du registre de l'état civil / Vérification de testament / Modifications au registre Foncier ou RDPRM / Adm. d'un bien individu, d'une fiducie ou du bien d'autrui, etc. (voir art. 15)	211 \$
*Sauf si en vu de soumettre à une évaluation psychiatrique (16 par 2)	Aucuns frais
Divorce/Séparation conjointe ou demandes non mentionnées à l'art. 15 (16)	106 \$
Dépôt d'un procès-verbal d'un notaire (17)	52,75 \$
Célébration d'un mariage civil ou d'une union civile (25)	283 \$ au palais de justice 377 \$ à l'extérieur du palais de justice

FAILLITE ET PROPOSITION (C.R.C., CH. 368)	ORDINAIRE	SOMMAIRE
PAR LE SYNDIC		
Proposition (Cession), NB toutes procédures suivantes GRATUITES	150 \$	50 \$
AUTRE QUE LE SYNDIC		
Ordonnance de séquestre, pétition de faillite, proposition	150 \$	
Requête en nomination de séquestre, contestation, opposition, intervention	50 \$	
Toutes autres requêtes	50 \$	10 \$
Réponse (classe somme indéterminée)	Physique : 177 \$	Morale : 209 \$
Mémoire de frais		
0 \$ à 499.99 \$ - Sans frais	500 \$ à 3000 \$ (25 \$)	3000.01 \$ et plus (50 \$)

APPEL		
Cour d'appel (18)	PHYSIQUE	MORALE
Déclaration d'appel - jugement final (18.1 a)	359 \$	422 \$
Déclaration d'appel - jugement interlocutoire (18.1 b)	269 \$	317 \$
Dépôt d'un acte de représentation ou non-représentation (18.2)	89,75 \$	106 \$
Cour du Québec ou Cour Supérieure (Juridiction d'appel) (19)		
Déclaration d'appel (19.1)	89,75 \$	106 \$
Rejet d'appel ou contestation (19.2)	45,50 \$	52,75 \$

PETITES CRÉANCES (1, 2 et 3 du Tarif des frais judiciaires applicables au recouvrement des petites créances)		
DEMANDE INTRODUCTIVE, CONTESTATION, DEMANDE RECONVENTIONNELLE, RETRACTATION	PHYSIQUE	MORALE
0,01 \$ à 5 000 \$	106 \$	158 \$
5 000,01 \$ à 10 000 \$	195 \$	264 \$
10 000.01 \$ à 15 000 \$	211 \$	317 \$
OPPOSITION À UNE SAISIE (prix fixe) (5)	106 \$	158 \$